



## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

ARRAS, le 14 décembre 2015

PRÉFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau des Titres d'Identité  
Affaire suivie par Delphine BONNEL/ Audrey NOREL  
Mel : cni-passeports@pas-de-calais.gouv.fr

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du  
Département du Pas-de-Calais

(en communication à Mesdames et Messieurs  
les Sous-Préfets d'arrondissement)

**Objet** : Rappel des pièces justificatives à joindre pour une demande de carte nationale d'identité ou de passeport

Afin de permettre un traitement rapide par mes services des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, il me paraît utile de vous rappeler les justificatifs à produire. Vous trouverez également en pièce jointe des modèles d'attestation que je vous invite à utiliser.

### **1) Composition du dossier**

Le formulaire de demande doit être obligatoirement rempli par l'usager en caractères apparents et lisibles et doit comporter la filiation complète.

#### **L'état civil**

- *pour une première demande,*
- *pour le renouvellement d'un titre **non sécurisé**,*
- *pour le renouvellement pour perte ou vol d'un titre **non sécurisé**, il faut obligatoirement fournir :*
  - **l'original** de la copie intégrale de l'acte de naissance **de moins de 3 mois**,
  - le cas échéant, le justificatif de la nationalité française,
  - dans le cas d'une naturalisation, fournir la copie de la pièce d'identité étrangère détenue par la personne avant sa naturalisation (ex : passeport étranger),
  - en cas de perte ou vol de l'ancien titre, la déclaration de perte ou vol remplie de la façon la plus complète possible, avec notamment le cachet de la mairie et la date d'établissement.

- pour le renouvellement d'un titre *sécurisé*,
- pour le renouvellement pour perte ou vol d'un titre *non sécurisé*, il convient de joindre :
  - la copie certifiée conforme du titre présenté avec le cachet « vu l'original »,
  - pour toute modification à apporter à l'ancien titre, le justificatif nécessaire (par exemple le livret de famille pour justifier du nom d'épouse),
  - en cas de perte ou vol de l'ancien titre, la déclaration de perte ou vol remplie de la façon la plus complète possible, avec notamment le cachet de la mairie et la date d'établissement.

### Le justificatif de domicile

- Il doit dater de moins d'un an
- Seuls les justificatifs de domicile suivants, dont l'original doit obligatoirement être présenté à vos services, avec leur photocopie jointe au dossier, peuvent être pris en compte :
  - un titre de propriété ou un contrat de location en cours de validité,
  - un avis d'imposition ou de non imposition,
  - une quittance de loyer non manuscrite,
  - une quittance d'assurance du logement,
  - les échéanciers d'électricité, de gaz ou factures d'eau ou de téléphone fixe ou portable.

Un seul justificatif est requis.

- Pour les personnes logeant chez un particulier, le demandeur doit fournir les trois documents suivants :
  - une attestation sur l'honneur signée de l'hébergeant certifiant de la résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois**,
  - un justificatif de domicile conforme de l'hébergeant datant de moins d'un an,
  - une pièce d'identité de l'hébergeant.
- Pour les personnes auxquelles la loi a fixé une commune de rattachement, le demandeur doit fournir un des documents suivants :
  - un livret spécial de circulation,
  - un livret de circulation,
  - un carnet de circulation en cours de validité.Les termes de « commune de rattachement » ne devant pas être inscrits, seule l'adresse de la mairie auprès de laquelle la personne est inscrite pourra figurer sur la CNI ou le passeport.

### Le cas des mineurs

- \* Pour toute demande concernant une personne mineure, il faut obligatoirement fournir la copie de la pièce d'identité du représentant légal qui réalise la demande.
- \* En cas de divorce, il est nécessaire de joindre la copie du jugement de divorce entier et définitif précisant le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale et fixant le domicile de l'enfant.
- \* Si l'enfant est placé, il convient de fournir le jugement ou contrat de placement ainsi que le justificatif de domicile et la copie de la pièce d'identité de l'hébergeant. La résidence indiquée sur la CNI sera celle où l'enfant réside habituellement et non celle de la personne qui a gardé l'autorité parentale.

## **2) Demandes d'informations complémentaires**

Lorsque mes services vous adressent en retour une demande pour obtenir des informations complémentaires, le motif du retour figure en bas de la page 6/8 du CERFA.

## **3) Demandes urgentes**

**Les demandes urgentes** doivent être transmises à la Préfecture **sous pli séparé** de façon à les distinguer des dossiers habituels, **faute de quoi celles-ci seront traitées dans le délai normal.**

## **4) Cas d'un renouvellement de carte nationale d'identité**

Afin de ne pas laisser les usagers sans pièce d'identité pendant le renouvellement de leur carte nationale d'identité, le demandeur doit être autorisé à conserver son titre périmé jusqu'à l'obtention de sa nouvelle CNI. Une photocopie de l'ancien titre jointe au dossier de demande, revêtue d'un cachet « vu l'original » ainsi que du cachet de la mairie s'avère suffisante.

Il est important également de souligner que le retrait du document périmé (qu'il soit cartonné ou sécurisé) doit obligatoirement s'effectuer au moment de la remise de la nouvelle carte d'identité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

*Mes services se tiennent à votre disposition.*

Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

## ATTESTATION POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'IDENTITE POUR UN MINEUR DANS LE CADRE D'UNE GARDE ALTERNEE

Je soussigné(e), M. / Mme \_\_\_\_\_, agissant en qualité de représentant légal de l'enfant, \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, déclare solliciter la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

et être à ce sujet en accord avec M. / Mme \_\_\_\_\_, sur les faits suivants :

1/ le titre est établi avec \_\_\_\_\_ pour domiciliation principale renseignée :

\_\_\_\_\_

(résidence fixée par le jugement de divorce ou à défaut par l'attestation sur l'honneur des parents réglant les modalités de garde de l'enfant )

En cas de résidence alternée, la 2<sup>ème</sup> adresse mentionnée sur le titre sera :

2/ le titre une fois produit sera transmis à la mairie du lieu de dépôt et remis au représentant légal de l'enfant cité ci-dessous :

M. / Mme \_\_\_\_\_, père – mère de l'enfant (*barrer la mention inutile*).

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de la mère de l'enfant

Signature du père de l'enfant



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction  
de la citoyenneté  
des libertés publiques

Bureau des Titres d'Identité

pref-cni-passeports@pas-de-  
calais.gouv.fr

### ATTTESTATION D'HÉBERGEMENT

Je soussigné(e),

Nom .....

Prénom .....

Né(e) le ..... à .....

demeurant .....

.....

certifie sur l'honneur héberger à mon domicile susmentionné

Mme, Mr (\*) .....

Né(e) le .....

depuis le .....

Fait à ....., le .....

Signature

**L'hébergeant devra présenter en mairie les pièces originales suivantes** : pièce d'identité et justificatif de domicile de moins d'un an.

(\*) rayer la mention inutile

**Rappel** : Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Citoyenneté  
et des Libertés Publiques

Bureau des Titres d'Identité  
pref-cni-passeports@pas-de-calais.gouv.fr

### AUTORISATION D'UN NOM D'USAGE\* SUR LE TITRE D'IDENTITE D'UN MINEUR

Je soussigné(e), M. / Mme \_\_\_\_\_, agissant en qualité de  
représentant légal de l'enfant, \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, déclare  
solliciter de la préfecture la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

et être à ce sujet en accord avec M. / Mme \_\_\_\_\_,  
père – mère de l'enfant, sur les faits suivants :

le titre soit établi avec l'adjonction d'un nom d'usage selon l'ordre suivant :

\_\_\_\_\_

*(pour information, l'ordre des noms de famille constitutifs du nom d'usage est laissé au libre choix des pa-  
rents, exemple : nom du père suivi du nom de la mère ou nom de la mère suivi du nom du père)*

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Signature de la mère de l'enfant

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du père de l'enfant

**\*: en application de l'article 43 de la loi n°85-1372 du 23 décembre 1985, en cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale sur l'enfant, l'un des parents ne peut solliciter seul l'adjonction d'un nom d'usage sans l'accord de l'autre parent.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Direction de la Citoyenneté  
et des Libertés Publiques

- - - - -

Bureau des Titres d'Identité  
pref-cni-passeports@pas-de-calais.gouv.fr

**ADJONCTION D'UN NOM D'USAGE**  
**SUR LE TITRE D'IDENTITE D'UN MAJEUR**

Je soussigné(e), M. / Mme \_\_\_\_\_, né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, déclare solliciter de la préfecture la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

Je souhaite que le titre soit établi avec l'adjonction d'un nom d'usage

1/ résultant du régime juridique :  du mariage en qualité de :  époux(se)  veuf(ve)  divorcé(e)\*  
 de la filiation de par :  le père  la mère

2/ selon l'ordre suivant : \_\_\_\_\_

*(pour information, l'ordre des noms de famille constitutifs du nom d'usage est laissé au libre choix de l'usager, mais le cumul entre les différents noms d'usage filiation et mariage n'est pas possible).*

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

**\*: à défaut d'une décision judiciaire, la conservation de l'usage du nom de l'ex-conjoint sur un titre d'identité devra résulter de l'accord exprès de celui-ci.**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**ATTESTATION POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'IDENTITE**  
**POUR UN MINEUR**

Je soussigné(e), M. / Mme \_\_\_\_\_, agissant en qualité de représentant légal de l'enfant, \_\_\_\_\_, né le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, déclare solliciter la délivrance :

- d'une carte nationale d'identité
- d'un passeport

1/ et être à ce sujet en accord avec M. / Mme \_\_\_\_\_, sur les faits suivants :

2/ le titre une fois produit sera transmis à la mairie du lieu de dépôt et remis au représentant légal de l'enfant cité ci-dessous :

M. / Mme \_\_\_\_\_, père – mère de l'enfant (*barrer la mention inutile*).

Je confirme avoir pris connaissance des termes de la présente attestation et être en accord avec ceux-ci.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de la mère de l'enfant

Signature du père de l'enfant